



## **Article 1 – Organisation**

Les amis des quais de Pauillac organisent la 1<sup>ère</sup> édition de la course de Lafayette, 10 km autour de Pauillac, Le samedi 21 juin 2025 à Pauillac (33).

## **Article 2 – Programme**

Course sur route de 10 km, ouverte aux handisports sans fauteuil.

Manifestation limitée à 300 personnes.

Parcours longeant l'estuaire de la Gironde ainsi que plusieurs propriétés viticoles.

## **Article 3 – Formalités d'inscription**

Inscription et paiement en ligne sur le site : [www.protiming.fr](http://www.protiming.fr)

Une majoration de 3,00 euros sera appliquée si inscription sur place.

Frais d'inscriptions :

- Course des 10 km : 14 euros (majorée de 3 euros pour les inscriptions le jour de la course)

**« La puce électronique est intégrée au dossard, en cas de non-retour, il vous sera facturé 5,00 euros »**

## **Article 4 – Retrait des dossards et inscriptions sur place**

Samedi 21 juin 2025, place de Lafayette à partir de 15h00 (jusqu'à 30 minutes, dernier délai, avant le départ).

## **Article 5 – Déroulement du programme**

Course de 10 km à 17h00 (avec départ pour les handisports à 16h50)

Fermeture des épreuves à 18h30

## **Catégories mises à jour :**

Course de 10 km : Personne majeurs (voir article 9)

## **Article 6 – Ravitaillement**

2 ravitaillements : milieu de parcours et un autre à l'arrivée.

## **Article 7 – Chronométrage**

Chaque arrivant des courses sera classé.

Le chronométrage sera assuré sur le 10 km par la société : **PROTIMING**

## **Article 8 – Respect de l'environnement**

Les 10 km de Lafayette, est une épreuve qui se déroule sur la voie publique et de ce fait les participants doivent respecter l'environnement. Aussi, des poubelles seront disposées à proximité des lieux de ravitaillement. Il est interdit de laisser tout déchet sur le parcours.

## **Article 9 – Responsabilité**

Tout participant aux courses devra présenter soit une licence FFA (athlé-compétition, athlé-entreprise, athlé-running ou pass-running), soit une licence sportive délivrée par une fédération agréée portant la mention athlétisme en compétition ou course à pieds en compétition, soit une licence FF Triathlon ou FF Course d'orientation ou FFPM ou UNSS ou UGSEL ou UFOLEP (course hors stade) en cours de validité. Tous les autres participants devront fournir un certificat médical, ou sa photocopie, de non contre indication à la pratique de la course à pieds en compétition, datant de moins d'un an. Ce certificat sera conservé par l'organisateur.

Les participants courent sous leur entière responsabilité et dégagent l'organisation de toute responsabilité en cas de défaillance, d'accident ou de vol. L'épreuve est ouverte par une assurance en responsabilité civile. Du fait de la difficulté, le temps d'intervention pourra varier selon la possibilité d'accès du lieu et ne pourra en aucun cas être retenu pour un quelconque recours contre l'organisation assurant le secours. Les organisateurs pourront stopper tout coureur dont la santé leur semblera compromise.

## **Article 10 – Droit à l'image**

L'engagement au 10 km de Lafayette des quais de Pauillac implique, sans recours, l'accord de la diffusion par les organisateurs des images photographiques ou reportages vidéo réalisés pendant la manifestation et ce pour une durée indéterminée.

## **Article 11 – Sécurité du parcours**

L'assistance premier secours sur le parcours sera assurée par la société d'Ambulances « La compagnie Médocaine de Pauillac »

Des signaleurs assureront la sécurité des épreuves, ainsi que la police municipale de Pauillac  
Le parcours sera balisé avec marquage des kilomètres.

## **Article 12 – Récompenses et classements**

### **Récompenses :**

Course des 10 km : une ou des récompense(s) à chaque participant, suivant possibilité de parrainage.

### **Classement :**

#### **Course des 10 km :**

Remise des récompenses à l'issue de la course vers 18h30/45  
Scratch première féminine et du premier homme.

**Course handisport :** première féminine et premier homme.

#### **Remise des récompenses coureurs sur le podium place de Lafayette de Pauillac.**

Un ravitaillement sera à disposition à l'arrivée (pour les participants du 10 km) sur présentation du dossard.  
Compris dans le prix de l'inscription.

## **Article 13 – Vestiaires**

Un vestiaire non gardé sera mis à disposition des coureurs (avec douches et sanitaires) au Stade Christian Fétis de Pauillac (adresse : allées Marines, 33250 PAUILLAC)